



Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC AVIS DE PROMULGATION

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 145

RÈGLEMENT NUMÉRO 145 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Ce règlement entre en vigueur le 16 avril 2024, soit le jour de sa publication.

Le règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Règlementation*

DONNÉ à Saint-Damase, ce 16^e jour du mois d'avril 2024.

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière



Saint-Damase
fière de son histoire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

Je, Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Damase, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits suivants :

la mairie, située au 115, rue St-Étienne Saint-Damase et sur le site web de la municipalité tel que requis par la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^{ième} jour d'avril 2024

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière